

DECRET N° 72-144 du 29 mai 1972
portant désignation de Ministres
intérimaires.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Con-
seil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gou-
vernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié

D E C R E T E

ARTICLE 1er - Pour compter du 29 mai 1972 :

- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est char-
gé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail pendant
l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.
- Mr Michel B. TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Légis-
lation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan pen-
dant l'absence de Me Joseph KEKE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 mai 1972

Par le Président du Conseil Présidentiel
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - Ministères 11 - HC 2 - SGG 4 - IAA 1 - DCCT-
DN-CEDN-IGF-Gde Chanc. 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1 - CNI 1.